



Gryon, le 18 mars 2024

Municipalité de Gryon

AU CONSEIL COMMUNAL

De et à

1882 GRYON

Préavis no 02-2024

***Service des eaux, station de traitement de
Sodoleuvre***

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Comme vous le savez maintenant, un important programme de mise à niveau du réseau d'eau potable doit être suivi sur une quinzaine d'années, selon le rapport d'inspection de l'Office cantonal de la consommation. Les sécheresses récurrentes constatées ces dernières années provoquent de plus en plus fréquemment des contaminations aux captages, de même que lors de fortes pluies. Par le préavis 08-2021, vous nous aviez accordé un crédit pour l'étude de faisabilité d'une station de traitement de l'eau à Sodoleuvre, afin d'enrayer ces pollutions à l'avenir et d'éviter de chlorer l'eau en périodes estivales. La nécessité de traiter l'eau distribuée a été à nouveau relevée en 2023 dans un rapport d'inspection du canton, notamment suite à l'incident de pollution bactériologique du réseau.

Actuellement, la volatilité de la qualité de l'eau nécessite une surveillance manuelle de tous les instants de la part du fontainier et des employés du service des eaux. Une station de chloration temporaire a été installée et doit être surveillée presque quotidiennement. Une telle situation ne saurait être admise à long terme.

Le bureau d'études RWB a rendu son rapport technique qui démontre la faisabilité d'une station de traitement à Sodoleuvre et établi le meilleur emplacement ainsi qu'un devis qui nous permet de présenter le présent préavis.

Le secteur de Sodoleuvre est confirmé adéquat dans le sens où l'ensemble du débit des sources issues des captages du Nord de la Commune peut être traité, mesuré et dirigé soit vers le

réservoir de Frasses, soit vers l'Alpe des Chaux au besoin, comme dans la configuration actuelle. Le nouvel ouvrage intégrera le pompage vers l'Alpe des Chaux, en remplacement des pompes existants obsolètes. Diriger l'eau vers l'Alpe des Chaux est nécessaire pour la haute saison mais aussi pour la sécurité d'alimentation du village en cas de glissement de terrain dans le secteur des Ruvinettes.

La création d'une station de traitement a pour avantage de garantir une eau de qualité irréprochable. Les excédents pourraient être valorisés plus facilement en aval sur Bex ou d'autres communes de plaine à l'avenir.

L'objet du présent préavis est dès lors une demande de crédit de réalisation permettant la construction d'une station de traitement par ultrafiltration et pompage sur la conduite principale de Taveyenne à Sodoleuvre.

Ces travaux sont prévus dès le printemps 2025.

Descriptif des travaux

Station de traitement et pompage

Le nouvel ouvrage de 10 x 20 mètres sera semi-enterré afin de limiter l'impacter paysager et d'être en adéquation avec la piste de ski à proximité. Il intégrera le module de traitement, le système de pompes en direction de l'Alpe des Chaux, un local PC, un local pour le matériel nécessaire au traitement (chimie), un local sanitaire WC/douche lavabo et un local pour abriter une génératrice de secours. L'accès au toit sera interdit via l'installation de barrières de sécurité.

Choix du système de traitement

Le système de traitement retenu en avant-projet est l'ultrafiltration. Afin de garantir une disponibilité forte de la station, ce traitement est complété par un traitement UV qui peut être activé en by-pass de l'ultrafiltration, selon la qualité de l'eau brute. Ce système mixte ne modifie en rien les qualités sanitaires et chimiques précieuses de nos eaux de sources et évitera un traitement chimique, notamment au chlore. Les UV permettent en effet une désinfection lors d'atteintes bactériologiques et l'ultrafiltration garantit de retenir des particules inférieures à 10 nanomètres, retenant ainsi les matières en suspension, les bactéries et les virus, avec un taux de rendement d'env. 95%.

Chemin d'accès

Un chemin d'accès en gravier d'une centaine de mètres sera réalisé afin d'accéder à l'ouvrage. Il sera réalisé en déblai pour ne pas péjorer la piste de ski.

Nouveau Pompage

Des pompes dans la station de traitement et une nouvelle conduite d'eau de 820m de long seront installées entre la station et le réservoir de Plan Méroz.

Adaptation du réseau existant

Le nouveau pompage permettra le remplacement des stations de pompage de Sodoleuvre et de Maraîches I, qui seront démolies. Des anciennes conduites de pompage et trop-plein seront également mises hors service.

Les coûts, selon devis estimatif du bureau d'ingénieurs et donnés avec un degré de précision de $\pm 20\%$, sont distingués entre la partie liée au bâtiment et aux conduites, dont l'amortissement est prévu en 60 ans et la partie des installations techniques qui doivent s'amortir en 20 ans.

Bâtiment

- Station - génie civil et bâtiment	CHF	594'200.-
- Station - Travaux spéciaux géotechnique	CHF	56'000.-
- Station – second œuvre, revêtements et peintures	CHF	57'200.-
- Démolition ouvrages existants	CHF	148'000.-
- Honoraires d'ingénieurs, de spécialistes et frais administratifs	CHF	284'500.-
- Divers et imprévus (15%)	CHF	171'089.65
Total HT	CHF	1'310'989.65
TVA, 8.1%	CHF	106'190.15
Total TTC	CHF	1'417'179.80

Conduites

- Adaptation réseau, démolition chambre coupe pression	CHF	8'000.-
- Adaptation réseau, conduite pompage Plan Métroz	CHF	562'500.-
- Adaptation réseau, conduite de Taveyenne	CHF	12'000.-
- Adaptation réseau, alimentation Etable et BH	CHF	27'800.-
- Honoraires d'ingénieurs, de spécialistes et frais administratifs	CHF	203'000.-
- Divers et imprévus (15%)	CHF	122'069.65
Total HT	CHF	935'369.65
TVA, 8.1%	CHF	75'764.95
Total TTC	CHF	1'011'134.60

Installations techniques

- Station, unité d'ultrafiltration	CHF	860'000.-
- Station, unité ultraviolet	CHF	85'000.-
- Station, groupe pompage vers Plan Métroz	CHF	60'700.-
- Station, groupe pompage vers Frasses	CHF	55'900.-
- Station, appareillage intérieur	CHF	220'200.-
- Station, contrôle commandes, armoire	CHF	135'000.-
- Station, électricité et éclairage	CHF	218'200.-
- Station, assainissement locaux, déshumidificateur	CHF	19'000.-
- Station, serrurerie, portes, barrière de sécurité	CHF	90'600.-
- Divers et imprévus (15%)	CHF	261'840.70
Total HT	CHF	2'006'440.70
TVA 8.1%	CHF	162'521.70
Total TTC	CHF	2'168'962.40

TOTAL GENERAL

CHF 4'597'276.80

Selon le Règlement sur la comptabilité des communes et son annexe fixant les durées obligatoires d'amortissement par catégorie d'immobilisation, les totaux ci-dessus seront amortis comme suit :

- en 40 ans par le compte 810.3312.100 pour la partie bâtiment
- en 60 ans par le compte 810.3311.100 pour la partie conduites
- en 20 ans par le compte 810.3329.100 pour la partie installations techniques

la première fois au 31 décembre 2027

Conclusions

S'inscrivant dans le processus de modernisation du réseau d'alimentation d'eau potable, nous estimons primordial d'assurer le traitement de l'eau à Sodoleuvre, dont la situation géographique en tête de réseau est essentielle. Ces travaux permettront la mise hors service de deux ouvrages trop anciens. Le service des eaux pourra travailler avec un outil sanitaire optimisé, offrant tous les équipements modernes pour garantir la qualité de l'eau potable.

Dès lors, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 02/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

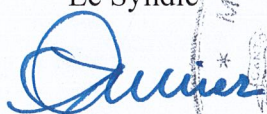
1. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'une station de traitement à Sodoleuvre, selon le permis de construire à obtenir*
2. *de lui accorder un crédit de CHF 4'597'276.80 nécessaire à ces travaux*
3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette dépense aux comptes :*
 - *d'investissement 810.5030.100 « Station traitement Sodoleuvre » la partie bâtiment pour CHF 1'417.179.80*
 - *d'investissement 810.5010.100 « Station traitement Sodoleuvre » la partie conduites pour CHF 1'011'134.60*
 - *d'investissement 810.5040.100 « Station traitement Sodoleuvre » la partie installations techniques pour CHF 2'168.962.40*
 - *de bilan 9144.100 « Station traitement Sodoleuvre »*

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

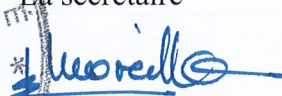
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire



P.-A. Burnier



E. Moreillon

Délégué municipal : M. Grégoire Perrin

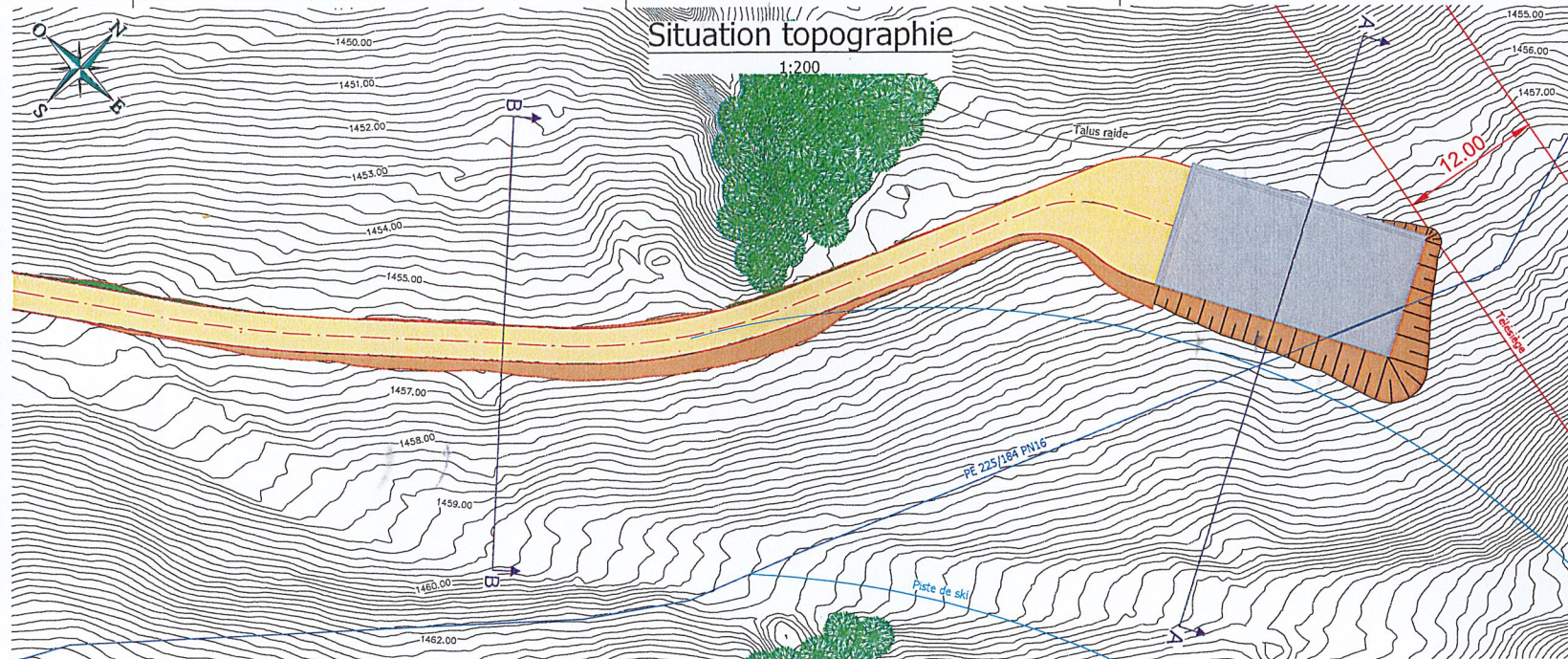
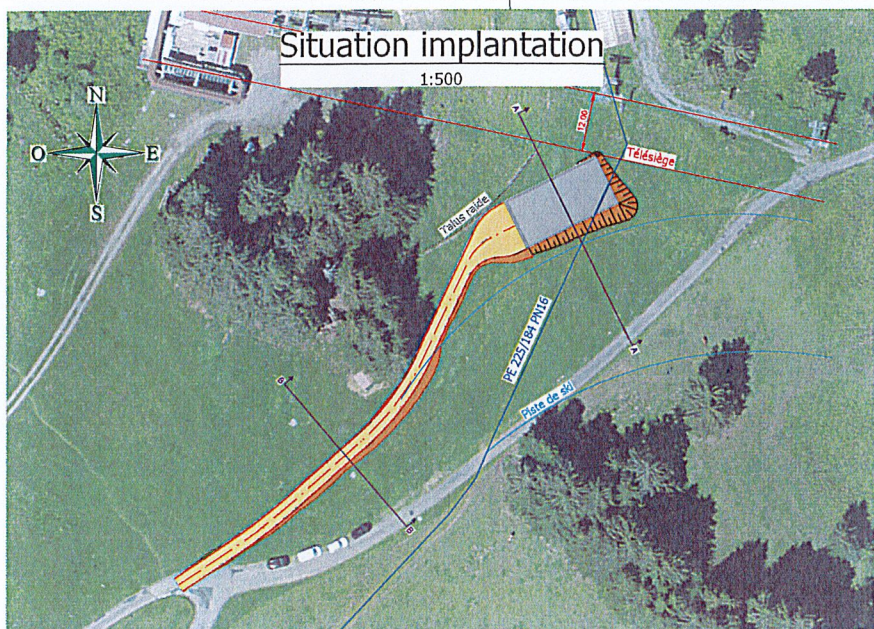
Annexe : photomontage et plan de la future implantation de l'ouvrage



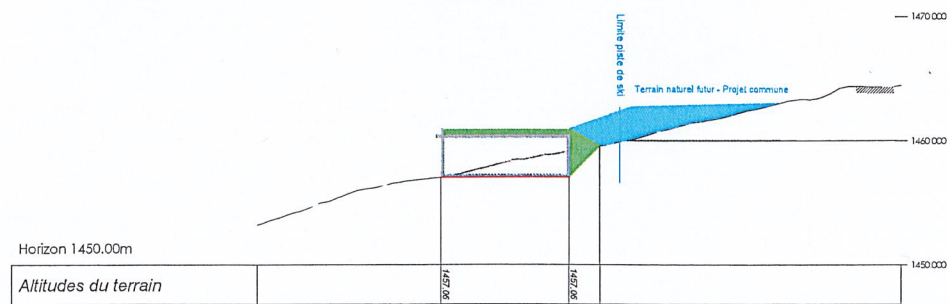
Avant-projet
Commune de Gryon
Nouvelle station de traitement et pompage
Sodoleuvre

Eau potable
Plan d'implantation
Situation, coupes et profil en long
Echelle 1:500 / 1:200

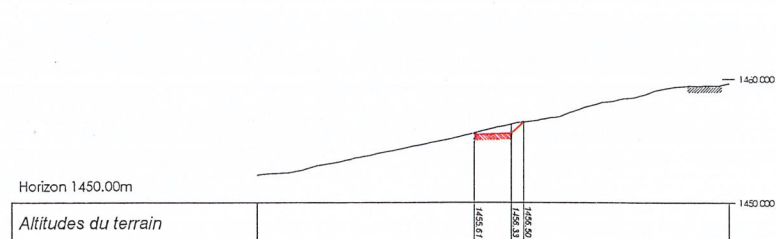
Version	Date	Projet	OP	Appr.	Formal
1	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
2	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
3	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
4	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
5	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
6	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
7	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
8	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
9	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014
10	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014	14.01.2014



Coupe A-A
1:200



Coupe B-B
1:200



Profil en long chemin d'accès
1:200

